

Le facteur innocuité coûte de l'argent aux contribuables. Les prévisions budgétaires de la Direction des aliments et drogues sont de 12 millions de dollars cette année, et on en affecte de 40 à 50 p. 100 pour assurer l'innocuité. Cette somme de 5 ou 6 millions dépasse de beaucoup ce qu'on prévoyait d'abord. La Direction croit qu'elle devra analyser une foule de nouveaux médicaments ou de contrefaçons qui seront mis sur le marché. Il faudra songer à réduire sensiblement les frais de fabrication des médicaments pour payer ce que coûte au gouvernement la surveillance de cette activité par la Direction des aliments et drogues.

J'espère que la recherche n'en souffrira pas. Le Canada poursuit dans ce domaine certaines recherches modestes, mais importantes et emploie un grand nombre de nos diplômés d'université. Lors du débat de mardi dernier, nous avons appris que les diplômés d'université recherchaient des possibilités d'emploi dans ce secteur. Il serait malheureux que cette recherche disparaisse graduellement pour se continuer ailleurs.

La question des renseignements ou de la propagande est désagréable, mais malheureusement nécessaire dans une certaine mesure. L'industrie russe des produits pharmaceutiques se plaint amèrement d'une publicité insuffisante et les médecins et institutions utilisent les médicaments qu'elle met sur le marché. Le gouvernement va envahir le domaine de la publicité en offrant un recueil de renseignements sur les produits pharmaceutiques. On s'interroge sur l'efficacité de ces renseignements vu que le médecin ordinaire reçoit 20 ou 30 feuilles de renseignements chaque jour. J'espère qu'ils se révéleront d'une certaine utilité puisque \$400,000 ou \$500,000 leur seront consacrés à l'origine.

J'aimerais dire un mot des médicaments destinés aux personnes âgées. On a répété à maintes reprises que ce projet de loi qui tend à réduire le coût des médicaments aiderait les personnes âgées et les infirmes. Malheureusement, il ne leur sera pas d'un très grand secours. Même si les profits des fabricants de médicaments étaient réduits à néant, il n'en résulterait qu'une économie de quelques dollars pour ces malades chroniques âgés qui dépendent actuellement entre \$10 et \$40 par mois. Notre société devra trouver un autre moyen d'aider ces personnes. On attend beaucoup de ce projet de loi, mais on risque d'être déçu. Il faudrait songer à subventionner l'achat de médicaments pour les malades chroniques âgés. Nombre de provinces le font déjà.

Le ministre a souligné que ce projet de loi pourrait bien entraîner l'importation de médicaments. La fabrication des produits pharmaceutiques dans notre pays est presque entièrement concentrée à Toronto et à Montréal. Si,

grâce au projet de loi, ce qu'on suppose se réalise, l'accroissement des importations de produits pharmaceutiques d'outre-mer améliorera l'équilibre commercial des régions du pays qui sont éloignées des centres de fabrication de Toronto et de Montréal. Je songe en particulier à l'Ouest du Canada, dont l'économie s'appuie sur nos richesses naturelles et qui exporte nos produits au Japon et en Europe occidentale. En revanche, nous pouvons maintenant nous attendre à ce que les produits pharmaceutiques importés de l'étranger nous viennent du Japon, lequel fait partie de notre cercle de partenaires commerciaux du Pacifique et dans les pays d'Europe occidentale comme l'Angleterre, l'Allemagne, la France et la Suisse. Ainsi, ce projet de loi permettra d'améliorer la fabrication des produits pharmaceutiques, dans le monde entier et nous en retirerons tous, de la sorte, des avantages matériels.

● (2.50 p.m.)

M. Ed Schreyer: Monsieur l'Orateur, j'espère avec autant de ferveur que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) que l'adoption du bill C-102 apportera immédiatement des avantages concrets aux usagers des produits pharmaceutiques du Canada. Mais, bien que je partage avec lui cet espoir, je ne suis pas, contrairement au ministre, assez optimiste pour penser que le projet de loi donnera ce genre de résultat. Je crois sincèrement que l'adoption du bill apportera des avantages marginaux.

Je ne tiens pas à dire un seul mot sur le problème du contrôle de la qualité et de ses conséquences pour le projet de loi. Mes collègues en ont parlé longuement au cours des séances du comité et, hier soir, mon collègue de Winnipeg-Nord a consigné au compte rendu un grand nombre de faits prouvant qu'il existe un désaccord considérable entre les principaux spécialistes de ce domaine. Un très grand nombre d'experts de l'industrie ont émis des arguments très plausibles pour affirmer que l'effet du bill serait de faire douter sérieusement de notre aptitude à maintenir le contrôle de la qualité à un niveau aussi élevé qu'autrefois. D'autre part, l'ancien commissaire de la direction des aliments et drogues des États-Unis a déclaré qu'il ne fallait pas attacher trop d'importance aux propos des porte-parole de l'industrie sur le contrôle de la qualité et les médicaments non brevetés.

A propos du prix des produits pharmaceutiques, il me semble que le bill C-102 nous amènera à mi-chemin du but que nous visons. Le gouvernement aurait agi beaucoup plus efficacement s'il avait renoncé à son préjugé idéologique pour accepter la conception impliquée dans l'un des amendements que mon collègue de Waterloo voulait proposer